



Bruxelles, le 26 mai 2020
(OR. en)

8267/20

**Dossier interinstitutionnel:
2020/0071 (COD)**

**VOTE 32
INF 109
PUBLIC 40
CODEC 411**

NOTE

- Objet:
- Résultat du vote
 - Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant les directives (UE) 2016/797 et (UE) 2016/798 en ce qui concerne la prorogation de leurs délais de transposition
= Adoption de l'acte législatif
= Dérogation au délai de huit semaines prévu à l'article 4 du protocole n° 1 du TFUE sur le rôle des parlements nationaux dans l'UE

Résultat de la procédure écrite achevée le 25 mai 2020

Le résultat du vote sur l'acte législatif visé ci-dessus figure à l'annexe 1 de la présente note.

Document de référence:

PE-CONS 14/20

date de la décision de recourir à la procédure écrite prise par le Coreper (1^{re} partie)

20.05.2020

Les déclarations et/ou explications de vote figurent à l'annexe 2 de la présente note.



General Secretariat of the Council

Institution: Council of the European Union
 Session:
 Configuration:
 Item: 2020/0071 (COD) (Document: 14/20)
 Voting Rule: qualified majority
 Subject: Directive of the European Parliament and of the Council amending Directives (EU) 2016/797 and (EU) 2016/798, as regards the extension of their transposition periods

Vote	Members	Population (%)
Yes	25	95,08%
No	0	0%
Abstain	2	4,92%
Not participating	0	
Total	27	

Sitting date: 25/05/2020

Final result



Member State	Weighting	Vote	Member State	Weighting	Vote
BELGIQUE/BELGIË	2,58		LIETUVA	0,62	
БЪЛГАРИЯ	1,56		LUXEMBOURG	0,14	
CESKÁ REPUBLIKA	2,35		MAGYARORSZÁG	2,18	
DANMARK	1,30		MALTA	0,11	
DEUTSCHLAND	18,54		NEDERLAND	3,89	
EESTI	0,30		ÖSTERREICH	1,98	
ÉIRE/IRELAND	1,10		POLSKA	8,49	
ΕΛΛΑΔΑ	2,40		PORTUGAL	2,30	
ESPAÑA	10,49		ROMÂNIA	4,34	
FRANCE	14,98		SLOVENIJA	0,47	
HRVATSKA	0,91		SLOVENSKO	1,22	
ITALIA	13,65		SUOMI/FINLAND	1,23	
ΚΥΠΡΟΣ	0,20		SVERIGE	2,29	
LATVIJA	0,43				

* When acting on a proposal from the Commission or the High Representative, qualified majority is reached if at least 55 % of members vote in favour (15 MS) accounting for at least 65% of the population

For information: <http://www.consilium.europa.eu/public-vote>

Déclaration de la République tchèque

La République tchèque a salué la réaction rapide de la Commission européenne face à la situation extraordinaire causée par la pandémie de COVID-19 et aux besoins des États membres.

La prorogation du délai de transposition du pilier technique du quatrième paquet ferroviaire est essentielle dans cette période d'incertitude et de difficultés.

Lors des négociations autour du projet de directive, la République tchèque a vivement plaidé en faveur d'un délai de transposition suffisant en vue d'achever le processus législatif nécessaire au niveau national, compte tenu des circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de COVID-19.

Dès lors, la République tchèque exprime sa profonde déception car la prorogation de quatre mois qui a été proposée ne résout pas les problèmes auxquels certains États membres sont confrontés. L'assouplissement progressif du confinement auquel on assiste actuellement fait apparaître des problèmes supplémentaires auxquels il convient de s'attaquer, et la crise n'est pas près d'être finie. Les programmes de relance économique submergeront les parlements nationaux au cours des prochains mois.

La mise en œuvre harmonisée du quatrième paquet ferroviaire est une condition sine qua non de la poursuite du développement de l'espace ferroviaire unique européen. À cet égard, une prorogation adéquate du délai de transposition garantirait la clarté juridique, rassurerait tous les acteurs du secteur ferroviaire et éviterait les problèmes qui pourraient apparaître cet automne. L'incohérence du cadre juridique à venir touchera le secteur ferroviaire principalement dans le domaine de la réception des véhicules. Les activités des autorités nationales de sécurité pourront également en pâtir, en particulier dans le domaine des certifications, de la réception des véhicules et de la formation d'experts.

La République tchèque déplore également la décision de s'aligner sur la position du Parlement européen sans engager des négociations qui pourraient être très rapides et efficaces. Une telle approche pourrait créer un précédent dangereux du point de vue institutionnel. Le Parlement européen pourrait tirer parti à l'avenir, dans d'autres dossiers, de l'attitude dont fait actuellement preuve le Conseil.

Pour ces motifs, la République tchèque s'abstient du vote sur l'adoption du projet de directive.